

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 janvier 2015

1- Attribution du marché pour le diagnostic sanitaire de 6 peintures de l'église abbatiale

- Sept restaurateurs ont été contactés pour le diagnostic. Quatre ont proposé une offre ; Mme Christine MOUTERDE a été retenue avec un devis de 12 320€ HT (décrochage/raccrochage d'un ou deux tableaux, et expertise) suite à l'analyse des offres effectuée par Géraldine MOCELLIN, conservatrice déléguée des Antiquités et Objets d'Art de l'Isère.

Des demandes de subventions seront demandées auprès du Conseil Général et de la Drac

2- Convention de dépôt d'œuvres avec le Musée Départemental de Saint-Antoine

Contrat pour deux tapisseries d'Aubusson

- 1 tableau de St Jérôme du 16ème siècle
- 1 parcellaire manuscrit de la commune datant de 1593

Cette convention pour but de mettre à disposition ses œuvres au Musée pour une exposition permanente. Cette convention aura une durée de 5 ans et renouvelable.

La Commune se donnera le droit à tout moment de récupérer les œuvres.

3 - Ré-expertise du village par les "Plus Beaux Villages de France"

La ré-expertise prévue en 2015 sera reportée en 2016. La commune s'est proposée d'accueillir en septembre 2015 la commission Qualité des « Plus Beaux Villages de France ». Pour cette raison, il a donc été décidé de reporter l'expertise du village.

4 - Travaux

- **Les travaux du parvis de l'église et des grands escaliers** ont démarré : une réunion de commencement des travaux a eu lieu le 15 janvier 2015. Durant les travaux, l'accès à l'église se fera côté Sud, entrée de la sacristie. La Grande Rue sera interdite à la circulation de la pharmacie à l'entrée Nord, tout le mois de février.

- Contrat de rivières du Pays Sud Grésivaudan:

Délibération du conseil municipal

- pour appuyer les objectifs et les enjeux du contrat de rivière
- pour s'engager à réaliser la poursuite de la mise en place de l'assainissement collectif.

Rappel :

- Le contrat de rivières naît d'une volonté locale des élus de s'associer pour gérer ensemble les cours d'eau et autres milieux aquatiques d'un même territoire.
- Les Communautés de Communes du Pays de Saint Marcellin, de Vinay, de Vercors-Isère et une partie de la Bourne à l'Isère se sont associées pour travailler ensemble à la mise en place du contrat de rivières Sud Grésivaudan.

Le territoire Sud Grésivaudan s'étend depuis Saint-Quentin sur Isère au Nord-Est jusqu'à Saint-Lattier au Sud-Ouest.

Traversé par l'Isère sur une cinquantaine de kilomètres, le territoire est très diversifié de part et d'autre de cette rivière.

- En bordure Ouest, les Chambarans (zone Sud-Ouest et zone Nord-Ouest) constitués d'une mosaïque de forêts, pâturages, vallons, cours d'eau et zones humides ;
 - En bordure Est, le Vercors, véritable citadelle naturelle ceinturée de falaises abruptes, de gorges profondes et d'un patrimoine naturel d'une grande richesse ;
 - Au centre, la vallée de l'Isère regroupant les principaux bourgs et axes de circulation, et caractérisée par une agriculture importante notamment celle de la fameuse noix des alpes.
- Leur participation est définie via une convention de partenariat qui précise les modalités d'organisation et de répartition financière.

5 - Convention entre les communes de Saint-Antoine et Dionay

Réflexion sur un partenariat de mutualisation de matériel entre les deux communes. Des séances de travail en eu lieu entre les deux communes. Une convention a été établie et aura pour objectif de mettre à disposition matériel avec/ou sans personnel communal de Saint-Antoine. Cette convention aura une durée minimum d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

6 - Divers

- Classement des chemins communaux : suite à l'enquête publique, une délibération sera prise pour ce classement (sauf pour le chemin de Joz).

- Suite à diverses incivilités, il a été décidé de supprimer la benne à déchets au cimetière. Maintenant, chacun sera en charge de ses déchets.

- Dernière publication de la population par l'INSEE pour la commune de Saint-Antoine 1039 habitants en officiel.

Pour information :

-68 élèves au collège et lycées du territoire

-112 élèves scolarisés à l'école de Saint-Antoine l'Abbaye.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 23 février 2015 à 20h00